

## Compte-rendu du Conseil Syndical du samedi 20 juin 2020

Membres présents : Jérôme GRENARD, Anne MICHAMBLÉ, Karine JEANTET PROST, Olivier ROYDOR, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (suppléante), Grégoire JUBERT

Absents excusés : Anthony HAREL a donné pouvoir à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Absents non excusés :

**Membres en fonction** : 6  
**Membres présents** : 5  
**Membres absents excusés avec pouvoir** : 1  
**Membres absents excusés sans pouvoir** : 0  
**Membres absents non excusés** : 0

Invité : Monsieur Claude MERCIER, Maire de La Pesse

Début de séance : 19h05

Comme il se doit, Dominique GRENARD, Président sortant, accueille les nouveaux conseillers syndicaux et propose un tour de table pour présentation de chacun d'eux. Céline FRUTOSO, agent administratif déléguée par la Mairie de La Pesse, assure le secrétariat du SIVU. Claude MERCIER, Maire de La Pesse, remercie le Président pour son invitation.

Est ensuite fait un rappel de l'historique du syndicat, créé en novembre 2004 et rappelant l'objet de ses statuts qui était de regrouper et gérer le corps des sapeur-pompier intervenant sur le territoire des deux communes. Il a eu en charge l'étude, la faisabilité, la conduite, la réalisation et le financement de la caserne intercommunale des Couloirs.

Des années après, les conseillers syndicaux ont débuté une réflexion sur de nouvelles missions à confier au SIVU. Il est proposé d'évoquer ce sujet lors des questions diverses.

### **1) Installation du nouveau Conseil Syndical**

Ainsi, Monsieur Dominique GRENARD, Président sortant, déclare installés dans leur fonction les 6 délégués communaux et les 2 suppléants du SIVU des Couloirs pour le mandat 2020-2026.

### **2) Election du Président**

La présidence est transmise au doyen d'âge, Olivier ROYDOR.

Il procède alors à l'appel des candidatures à la fonction de Président.

Jérôme GRENARD se porte candidat et informe les conseillers avoir pris attache du SDIS pour vérifier la légitimité de sa candidature à cette fonction, étant lui-même pompier actif au CIS des Couloirs.

Les conseillers sont donc invités à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le résultat est le suivant :

- 6 votants
- 5 voix obtenues par Jérôme GRENARD
- 1 vote blanc

Ainsi, Jérôme GRENARD est déclaré Président du SIVU des Couloirs.

Il reprend donc la présidence pour la suite de l'ordre du jour.

### 3) Election du Vice-président

Le Président procède à l'appel des candidatures à la fonction de Vice-président.

Grégoire JUBERT se porte candidat.

Les conseillers sont invités à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, les résultats sont les suivants :

- 6 votants
- 5 voix pour Grégoire JUBERT
- 1 vote blanc

Grégoire JUBERT est déclaré Vice-président du SIVU des Couloirs.

Le Conseil Syndical 2020-2026 est donc arrêté comme suit :

Commune	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION
Les Bouchoux	<b>GRENARD</b>	Jérôme	<b>03/09/1968</b>	<b>Président</b>
	JEANTET PROST	Karine	06/05/1977	Conseillère
	MICHAMBLÉ	Anne	24/09/1974	Conseillère
La Pesse	<b>JUBERT</b>	<b>Grégoire</b>	<b>14/10/1996</b>	<b>Vice-Président</b>
	HAREL	Anthony	11/03/1977	Conseiller
	ROYDOR	Olivier	21/12/1966	Conseiller
Les Bouchoux	HEURTIER	Isabelle	23/05/1960	Suppléante
La Pesse	AUGE-CHEVASSUS	Caroline	12/01/1982	Suppléante

### 4) Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Syndical sortant a souhaité laisser l'approbation du CA 2019 aux nouveaux conseillers afin qu'ils prennent connaissance des comptes du syndicat.

Pour ce vote, le Président sortant présente les comptes de l'année échue.

Ainsi, le Comité Syndical à l'unanimité **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 comme suit :

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		210.08 €	8 918.73 €		8 918.73 €	210.08 €
Opérations de l'exercice 2019	12 568.21 €	23 211.10 €	14 243.63 €	13 876.58 €	26 811.84 €	37 087.68 €
TOTAUX	12 568.21 €	23 421.18 €	23 162.36 €	13 876.58 €	35 730.57 €	37 297.76 €
Résultats de clôture		10 852.97 €	9 285.78 €		9 285.78 €	10 852.97 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 852.97 €	9 285.78 €		9 285.78 €	10 852.97 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>10 852.97 €</b>	<b>9 285.78 €</b>		<b>1 567.19 €</b>	

### 5) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier

Le Compte de Gestion 2019 dressé par le comptable du syndicat est en tous points identique au Compte Administratif.

Ainsi, le Conseil Syndical à l'unanimité **APPROUVE** le document tel que présenté.

### 6) Affectation du résultat 2019

Le résultat de clôture laisse un excédent de fonctionnement de 10 642,89 €. Il convient d'affecter tout ou partie de cet excédent afin d'apurer le déficit de clôture constaté sur la section d'investissement.

Par 6 voix Pour, le Conseil Syndical à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- 9 285,78 € est affectée au compte 1068 (recettes d'investissement).
- Le solde, soit 1 567,19 € reste en excédent reporté (R002 - recettes de fonctionnement).

#### **7) Vote du Budget Primitif 2020**

Le budget prévisionnel 2020 est présenté ligne à ligne aux conseillers dans la section de fonctionnement puis dans la section d'investissement.

Il est nécessaire d'équilibrer le budget de dépenses d'investissement par le biais des recettes d'investissement.

Le budget est équilibré comme suit :

B.P. 2020 en €	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	24 571,19	14 837,00	
Reprise déficit de clôture		9 285,78	
TOTAL dépenses	24 571,19	24 122,78	48 693,97
Recettes	23 004,00	24 122,78	
Reprise excédent de clôture	1 567,19		
TOTAL recettes	24 571,19	24 122,78	48 693,97

Ainsi, le Conseil Syndical à l'unanimité **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 tel que présenté.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Dominique GRENARD reprend la parole pour la passation des dossiers en cours.

- Les statuts du SIVU prévoient que "le corps des sapeurs-pompiers sera représenté par 2 délégués. Ces deux membres n'auront pas voix délibérative et assisteront aux réunions à titre consultatif". Actuellement, ces délégués sont Alexandre PERRIER-CORNET et Coraline VINCENT. Il conviendra de vérifier s'ils restent les représentants du corps des pompiers durant ce mandat."
- Il est fait lecture du procès-verbal de la séance du 29 janvier dernier. L'attention s'arrête sur la problématique de l'entretien des bornes à incendie. Celui-ci est à la charge des communes et est obligatoire tous les 3 ans. Les tarifs pratiqués par les prestataires extérieurs étant très onéreux, la Communauté de Communes a acquis du matériel et propose de former les agents communaux.
- L'article paru dans l'"Echo des Couloirs" de Janvier 2020 et dans l'"R de La Pesse" de Février 2020 est ensuite lu pour évoquer la modification des statuts du SIVU si celui-ci décide de prendre de nouvelles compétences. A ce titre, Dominique GRENARD a pris l'attache de la Sous-Préfecture pour vérifier la procédure administrative. Les missions pourraient être : le suivi de l'entretien des bornes incendie, la cartographie des ressources en eau, l'identification des points faibles dans les secteurs habités isolés en s'appuyant sur le RDDECI rédigé par la Préfecture.
- Il est prévu que les plans d'implantation des bornes soient remis à chaque conseiller lors de la prochaine séance. Cela permettra de bien connaître le territoire pour envisager des actions selon les secteurs.
- Le SIVU est un atout pour les communes, dont les obligations en termes de protection incendie sont complexes mais primordiales.

FIN DE LA REUNION à 18H45.

